



La société Smartline Systems a développé la solution GETQUANTY (anciennement Get+) dite d'«IP TRACKING», outil prédictif basé sur l'intelligence artificielle qui, implémenté sur les sites internet du Client, permet d'analyser les données des visiteurs desdits sites, via notamment leur adresse IP, les cookies de navigation, etc. et de construire ainsi des profils de visiteurs au profit du Client.

La solution GETQUANTY permet au Client d'analyser le comportement des visiteurs de ses sites, et ainsi d'identifier et cibler ses potentiels clients et prospects.

Le site web géré par la Société Smartline Systems est un site de e-commerce électronique accessible par le réseau Internet à l'adresse www.getquanty.com.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tout Client ayant souscrit, soit en ligne sur le site internet www.getquanty.com, soit par l'échange de courriels avec Smartline Systems, ou sur support papier. Le Client reconnaît avoir lu et accepté les présentes conditions générales de vente.

1. DÉFINITIONS

Base de données : signifie ensemble des données générées par le Service mises à disposition du Client,

Client : signifie la Société ou toute personne morale qui a souscrit un Contrat dans le cadre de son activité professionnelle avec la Société Smartline Systems

Codes de marquage : signifie le script ou pixel que le Client choisit d'installer sur son site web et/ou sa boîte de messagerie et/ou ses contenus partagés via le raccourcisseur de liens de GETQUANTY, pour pouvoir bénéficier des Services,

Conditions Particulières signifie le devis signé par le Client ou souscrit en ligne sur le Site précisant les Services choisis par le Client et les tarifs applicables.

Contrat : comprend les Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières qui figurent au devis,

GETQUANTY : signifie l'ensemble des prestations et produits commercialisés sous la dénomination GETQUANTY,

Partie(s) : signifie indifféremment Smartline Systems et/ ou le Client,

Service(s) signifie le ou les services souscrits par le Client auprès de Smartline Systems dont le service principal GETQUANTY.

Site : signifie le site web www.getquanty.com

Utilisateur : signifie l'utilisateur et/ou le détenteur des droits et codes d'utilisation du Service souscrit par le Client et autorisé par lui à bénéficier du Service.

2. OBJET

Le Client souhaite pouvoir utiliser les Services décrits dans les Conditions Particulières et bénéficier ainsi à titre non exclusif de tout ou partie des Services de Smartline Systems, dans les conditions énoncées aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

La fourniture des Services en exécution du présent Contrat par Smartline Systems ne revêt aucun caractère exclusif. Le Contrat a pour objet la fourniture des Services tels que détaillés à l'article 5.1 ci-après.

En cas de contradictions entre les dispositions des différents documents constituant le Contrat, les Conditions Particulières prévalent sur les CGV.

3. MODE DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT AVEC ABONNEMENT

La souscription aux Services n'est ouverte qu'aux entreprises, institutions publiques ou privées, administrations, collectivités locales, professionnels indépendants ou libéraux et commerçants dûment enregistrés (RCS, Chambre des métiers...).

La souscription aux Services n'est pas ouverte aux particuliers. Le souscripteur aura obligation de fournir sur demande ou à l'inscription toutes informations ou documents officiels pouvant prouver son statut de professionnel (Numéro SIRET, N° de TVA intracommunautaire, extrait Kbis notamment pour les entreprises...).

La souscription aux abonnements s'effectue directement sur le Site ou auprès d'un distributeur agréé listé comme partenaire / revendeur du Service GETQUANTY.

Le Client s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires à son inscription et les certifie exactes le jour de leur saisie, il doit les tenir à jour.

À tout moment, le Client et l'Utilisateur doivent pouvoir justifier de leur identité à la demande de Smartline Systems et ont obligation de fournir des coordonnées stables de leur principal lieu d'implantation.

La société Smartline Systems se réserve la possibilité de refuser un abonnement à une personne physique ou morale ne respectant pas les présentes CGV ou tout engagement contractuel pris à l'égard de la société Smartline Systems.

En cas de commande sur le Site, les frais de connexion et d'internet sont aux frais du Client.

4. DURÉE

Le Contrat est souscrit pour une durée prévue aux Conditions Particulières et commence à courir à compter de la signature des Conditions Particulières par le Client ou de la souscription en ligne sur le Site, renouvelable automatiquement et indéfiniment par tacite reconduction pour des durées identiques à la période initiale, sauf dénonciation effectuée par l'une ou l'autre des parties, par LRAR adressée trois (3) mois au moins avant l'échéance du terme en cours.

5. SERVICES

5.1 Plusieurs Services sont proposés par la Société Smartline Systems au Client :

Le Service principal GETQUANTY : Smartline Systems fournit au Client une licence non exclusive d'utilisation du Service GETQUANTY. Cette solution permet au Client d'obtenir la liste des entreprises qui ont été identifiées via les Codes de marquage installés selon le choix et sous l'unique responsabilité du Client. Chaque entreprise identifiée dispose d'une fiche synthétique qui rassemble toutes les informations utiles pour la prospection – contacts, timeline, informations pratiques et firmographiques, historique du scoring et de ses centres d'intérêts. La solution GETQUANTY va classer les entreprises en fonction du nombre de visites. Le Client pourra alors recibler ces entreprises afin de les recontacter en priorité. Le tarif de ce Service est précisé aux Conditions Particulières et variera en fonction de l'offre choisie : nombre d'Utilisateurs autorisés, nombre d'entreprises maximum à identifier et le ou les modules de fonctionnalités additionnelles à ce Service inclus dans son offre.

Des modules fonctionnels additionnels permettant d'enrichir la donnée entreprise par une sélection de contacts dans l'organigramme de l'entreprise, d'enclencher des scénarios de réengagement ciblés par divers moyens (emails, bannière, popup sur le site web) et/ou incorporer de la donnée additionnelle pour augmenter la portée de sa prospection (données d'entreprises similaires à son audience notamment). Certains modules donnent lieu à une facturation forfaitaire additionnelle et/ou à l'usage via des crédits qui peuvent être achetés par pack avec un tarif dégressif qui seront précisés par des Conditions Particulières supplémentaires.

Un accompagnement à la prise en main lors de la mise en place du service (Setup) réalisé à distance par les experts Getquanty

Des modules de formations optionnels sur site ou chez le Client. Il existe plusieurs modules de formation pré packagés : commercial, marketing et technique, et la possibilité sur devis d'obtenir une formation ou de l'assistance sur mesure supplémentaire (facturées à la journée)

5.2 Afin de pouvoir utiliser le Service, le Client se doit de posséder le pré-requis technique suivant :

- un ordinateur PC ou Mac
- un accès Internet
- un navigateur Internet, Internet Explorer (version 10.0 ou ultérieure) ou Firefox (version 1.5 ou ultérieure) ou Chrome acceptant les cookies et autorisant le javascript. Smartline Systems ne garantit la compatibilité optimale du Service uniquement avec les trois navigateurs et les conditions précitées.

5.3 Le Client déclare bien connaître l'Internet, ses caractéristiques et ses limites et reconnaît notamment :

celles les transmissions de données sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée, voire indisponibles,

qu'il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements de la contamination par des virus, bombes logiques, Chevaux de Troie, etc., ou tout autre programme nuisible ou destructeur, comme de tentatives d'intrusion dans le système d'information de son entreprise par des tiers,

qu'il appartient au Client d'éviter les intrusions de tiers non autorisés et à ne pas compromettre les mesures raisonnables de sécurité que Smartline Systems a pu adopter.

que du fait de leur mise à disposition des Utilisateurs, les Services fournis au Client par Smartline Systems peuvent, en dépit des mesures raisonnables de sécurité que Smartline Systems a adoptées, faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et les données véhiculées ou stockées être en conséquence corrompues.

Que le Client est toujours responsable de la sécurité de son infrastructure.

5.4 Les contenus circulant ou stockés aux Services relèvent de la décision et de la responsabilité exclusive du Client. A ce titre, Le Client effectuera la surveillance de son infrastructure et de l'usage par les Utilisateurs des Services fournis, de manière à prévenir et à remédier notamment à toute atteinte aux bonnes mœurs et à l'ordre public, ou à tout contenu illicite.

5.5 Le Client est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même, ses préposés, à Smartline Systems et/ou à tout Utilisateur, et/ou à tout tiers, et s'engage à indemniser Smartline Systems contre toute demande, réclamation et/ou condamnation à des dommages-intérêts, dont Smartline Systems pourrait être menacé ou être objet, et/ou qui pourraient être prononcés contre cette dernière, en ce compris les frais raisonnables d'avocats que Smartline Systems a pu être conduite à exposer, dès lors que celles-ci auraient pour cause, fondement ou origine tout contenu véhiculé ou hébergé par Smartline Systems, l'infrastructure du Client considérée ou l'utilisation des Services par le Client.

5.6 Les caractéristiques des Services sont susceptibles de faire l'objet d'évolutions, selon l'évolution de l'offre de Smartline Systems. De nouvelles versions des Services pourront être proposées par la Société Smartline Systems au Client.

5.7 Occasionnellement Smartline Systems pourra changer les codes, adresses IP, numéro de téléphone, effectuer une dé-numérotation, interrompre tout ou partie des Services pour des raisons opérationnelles, de maintenance ou en cas d'urgence. Le cas échéant, ces modifications pourront donner lieu à une maintenance programmée de Smartline Systems, dont Smartline Systems informera le Client.

Par exception à ce qui précède, dans la mesure où le changement effectué entraînerait un changement total de l'objet principal de la prestation de Services, le Client disposera d'une faculté de résilier le Contrat par LRAR adressée à Smartline Systems dans les trente (30) jours de la réception de l'information de Smartline Systems relative à cette modification, sans pénalités pour l'une ou l'autre des Parties.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1 Le Client est tenu de respecter son obligation de paiement conformément à l'article 8 des présentes CGV.

6.2 Le Client s'engage à utiliser les Services conformément aux présentes CGV. Le Client s'engage à respecter strictement le droit à la propriété intellectuelle et industrielle et la protection des droits d'auteur de la société Smartline Systems. Le Client s'engage à ne faire figurer les Codes de marquage qui lui ont été confiés que sur les supports de communication déclarés lors de son inscription aux différents services et options de la société Smartline Systems.

La propriété des Codes de marquage n'étant pas cédée au Client, ils restent la propriété exclusive de la société Smartline Systems.

6.3 Le Client et les Utilisateurs se verront à attribuer des codes d'accès personnels et confidentiels. Le Client se verra attribuer des Codes de marquage strictement personnels, qu'il s'engage à conserver confidentiels. Le Client pourra communiquer ses Codes de marquage uniquement aux Utilisateurs autorisés. Le Client est seule responsable du compte qu'il aura créé et de toutes les activités réalisées sur ce compte. Le Client se porte garant du respect par tout Utilisateur des dispositions du présent Contrat régissant l'usage du Service.

Le Client s'engage à respecter tous les codes de conduite et tous les documents de Smartline Systems relatifs au respect des Services ; le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur à propos des techniques de vente directe ou indirecte, de sollicitation, de publicité ou de promotion, quel que soit le canal employé.

Le Client s'oblige à : - faire respecter ces obligations par l'ensemble de son personnel. - Le Client déclare en outre être propriétaire d'un matériel compatible avec l'installation et l'exploitation de la Base de données et des logiciels fournis. - Toutes les modifications apportées par le Client à la Base de données le seront sous sa responsabilité.

6.4 Le Client est seul responsable de l'utilisation des Services, conforme à leurs usages, à toute documentation éventuellement fournie, au Contrat. Le Client est responsable de la garde de ses propres équipements, de tout équipement fourni par Smartline Systems en exécution d'un Contrat, et des codes d'accès et des Codes de marquage qui lui sont remis, il s'assurera qu'aucune autre personne n'a accès au Service en dehors des Utilisateurs expressément autorisés. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, en cas de perte, de détournement, d'utilisation frauduleuse ou de vol, ou en cas de suspicion de fraude, le Client informera Smartline Systems sans délai de la fraude et confirmera par courrier recommandé cette information.

6.5 Le Client est responsable des conséquences de tout litige relatif aux Services, notamment pour toute conséquence de droit ou de fait affectant les contenus transitant ou stockés sur, ou au moyen, des Services et tout trouble de droit ou de fait causé à un tiers dans le cadre de l'exploitation des Services, et garantit Smartline Systems à première demande contre toute condamnation et ses accessoires ou toute somme que Smartline Systems serait contraint de payer par décision exécutoire ou en exécution d'une transaction.

6.6 Dans le cas où Smartline Systems est informée de ce que tout ou partie des Services, ou des contenus transitant ou stockés au moyen de ces derniers, sont utilisés à des fins illicites ou portent atteinte aux droits de tiers, Smartline Systems se réserve la faculté de supprimer ledits contenus, de rendre l'accès impossible à ces contenus, ou à tout ou partie des Services, ou de leurs contenus.

Le Client s'engage à ne pas : utiliser les Services d'une manière susceptible de nuire à la société Smartline Systems, à ses affiliés, revendeurs, distributeurs et/ou vendeurs ou à tout client de la société Smartline Systems • utiliser tout ou partie des Services à des fins de publipostage indésirables ou à des



messages commerciaux indésirables et plus généralement toutes techniques de spam, • utiliser un logiciel ou un service tiers non autorisé; • utiliser un processus ou un service automatisé pour accéder au et/ou utiliser les Services sans l'autorisation préalable de GETQUANTY • utiliser tout moyen non autorisé pour modifier, réacheminer, ou essayer de modifier ou de réacheminer le Service • endommager, désactiver, surcharger ou détériorer les Services (ou le(s) réseau(x) connecté(s) aux services), ni interférer avec son utilisation et sa jouissance par quiconque; • ou revendre ou redistribuer les Services, en tout ou partie sans contrat écrit de la part de la société Smartline Systems ; • créer un service concurrent au Service de la Société Smartline Systems en contrefaisant le Service par tous moyens. Le Client s'interdit : - céder, concéder, revendre tout ou partie de la Base de données - de mettre la Base de données à la disposition de tous tiers. - de publier ou de faire publier les informations fournies à travers tout ouvrage ou site Internet - d'utiliser ses données dans le cadre de Bus-Mailing (envoi groupé en partenariat avec d'autres sociétés) ou d'envoi groupé.

7. OBLIGATIONS DE SMARTLINE SYSTEMS

La société Smartline Systems s'engage à fournir au Client un Service conforme aux spécifications issues des documents techniques ou publicitaires.

La Société Smartline Systems s'engage à remettre au Client des codes d'accès et des Codes de marquage.

Le Service est réputé livré dès que Smartline Systems a adressé au Client ses codes d'accès (login/mot de passe) et ses Codes de marquage.

Il est de la responsabilité du Client d'inscrire les Codes de marquage sur son site web et/ou sa boîte de messagerie. En aucun cas, une impossibilité ou un retard d'installation de ces codes ne justifiera la possibilité pour le Client de résilier le Contrat ou de différer son paiement ou retarder le démarrage de son abonnement.

La société Smartline Systems s'engage, sauf en cas de perturbations inhérentes à des prestataires ou fournisseurs externes, à faire son possible à l'effet de fournir aux Clients un droit d'utilisation au Service. Cependant, la société Smartline Systems ne dispose d'aucun pouvoir de contrôle sur le fonctionnement du réseau Internet.

De ce fait, la société Smartline Systems ne pourra être tenue responsable de toute interruption du Service quelle que soit la durée de celle-ci et en raison de perturbations externes.

Tout préjudice résultant d'une perte de données ou d'une interruption d'un Service ayant pour origine des perturbations externes ne saurait entraîner la responsabilité de la société Smartline Systems

De même, les statistiques n'ayant pu être mesurées pendant la période de dysfonctionnement ne sauraient être réclamées à la Société Smartline Systems et leur non-publication ne saurait engager sa responsabilité.

La société Smartline Systems s'efforce de fournir au Client l'identité et les informations associées, des entreprises et institutions implantées en France. La responsabilité de la société Smartline Systems ne pourra pas être engagée ni en termes de résultat ni en termes de moyen.

La société Smartline Systems ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant de l'intégration de la Base de données ou des données fournies dans le système informatique du Client.

La société Smartline Systems met à disposition du Client un service de support par internet et courrier électronique. Aucune demande de support ne sera prise en compte si elle a lieu par un autre moyen de communication

8. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT PRXI

Le Client s'engage à régler l'intégralité des sommes dues au titre des Services souscrits auprès de la Société Smartline Systems dans les conditions et délais prévues aux Conditions Particulières. Les Services sont payables comptant au jour de la commande, sauf indication contraire dans les Conditions Particulières.

Les prix des Services choisis par le Client sont indiqués sur le Site et/ ou sur les Conditions Particulières. Le Client reconnaît avoir eu connaissance des tarifs des Services avant la souscription du Contrat. Des prestations sur mesure ou spécifiques à un Client, du fait de son activité particulière ou de la complexité de la prestation, seront tarifées dans un devis transmis au Client à sa demande. Si le Client décide en cours de Contrat de souscrire à de nouveaux Services, il sera facturé par la société Smartline Systems pour ces prestations annexes ou complémentaires selon les tarifs en vigueur.

Sauf dérogation écrite, la société Smartline Systems n'accepte que les paiements libellés en euros et ne supportera pas à ses frais les coûts relatifs aux paiements effectués depuis l'étranger.

Les prix sont indiqués en euros, hors TVA, hors frais d'ouverture de compte qui font l'objet d'une rubrique séparée au moment de la commande, en fonction des caractéristiques de la commande. Ces frais sont portés à la connaissance du Client avant l'étape de validation de la commande.

En cas d'exigibilité de droits de douane, de taxes d'importation ou autres, applicables à raison de la destination géographique des Services, ces frais incombent au Client, à qui il est recommandé d'effectuer les vérifications et les démarches nécessaires préalablement à la validation de sa commande

Le Client a pour obligation de signaler tout changement de coordonnées (adresse d'établissement, carte bancaire de paiement, coordonnées bancaires, adresse email de liaison) dans un délai d'une semaine.

Tous les prix indiqués feront l'objet d'une révision annuelle de plein droit et sans formalité, à la date anniversaire de la conclusion du Contrat selon la variation de l'indice publié par la chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils (SYNTEC). La valeur de l'indice de référence est le dernier indice publié à la date de signature du Contrat.

Smartline Systems peut également augmenter ses tarifs à tout moment en informant le Client trente (30) jours au moins avant la date effective d'application des nouveaux tarifs. Le Client aura alors la possibilité de résilier le Contrat à condition d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au siège social de la Société Smartline Systems avant la date effective d'application des nouveaux tarifs. La résiliation sera alors effective à l'expiration de son abonnement en cours sans application des nouveaux tarifs ni possibilité d'être remboursé des échéances restant dues sur l'ancien tarif. A défaut de résiliation, le Client sera présumé avoir accepté les nouveaux tarifs de la Société Smartline Systems qui lui seront appliqués automatiquement sur la prochaine facture.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des sommes dues au titre de la fourniture des Services s'effectuera, soit par prélèvement automatique au compte désigné par le Relevé d'Identité Bancaire fourni par le Client à la signature de la Commande après acceptation par le Client de l'invitation à prise de mandat en cas d'abonnement mensuel, soit par virement bancaire, carte bancaire ou prélèvement automatique en cas d'abonnement annuel.

En cas de paiement par carte bancaire : le Client accède à un espace dédié mis à disposition par un établissement bancaire, lequel assure la sécurité et l'enregistrement de l'ordre de paiement. À cet égard, le Client reconnaît expressément que la communication de son numéro de carte bancaire à la société Smartline Systems vaut autorisation de débit de son compte à concurrence des Services commandés.

En cas de paiement par prélèvement bancaire, un contrat de prélèvement bancaire doit être établi avec le Client sur une banque domiciliée en France métropolitaine à l'ordre de Smartline Systems.

Les données enregistrées et conservées par la société Smartline Systems constituent la preuve de la commande et de l'ensemble des transactions passées. Les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve des transactions financières.

Le Client s'engage à régler les factures émises par la Société Smartline Systems. Le Client est facturé mensuellement ou annuellement en fonction de l'abonnement choisi. Chaque émission de facture fait l'objet d'un courrier électronique envoyé par la société Smartline Systems à l'adresse saisie par le Client lors de son inscription afin qu'il puisse consulter.

Une facture n'ayant pas été contestée par le Client par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de Smartline Systems et dans un délai de trente jours à compter de sa date d'émission est réputée définitivement acceptée par le Client dans son principe et dans son montant.

La contestation ainsi signalée par le Client à l'encontre de la facture ne peut en aucun cas le dispenser de son paiement ; toute réduction de la facture contestée donnera lieu à l'émission d'un crédit venant en déduction de la facture suivante.

Toute demande ou tout envoi de duplicata de facture dans un format autre qu'électronique fera l'objet d'une facturation de frais administratifs de 3,50 € HT, non compris les frais postaux inhérents à cette demande.

En cas de souscription par le Client à plusieurs Services, Smartline Systems a la faculté de regrouper la facturation en une seule facture mensuelle.

Les factures de Smartline Systems sont payables en totalité, net et sans escompte, dès réception de facture.

En cas de retard de paiement, sans préjudice des autres recours contractuels ou non de Smartline Systems, Smartline Systems pourra facturer des intérêts moratoires capitalisables, à un taux égal au plus haut des deux taux suivants : (i) trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en France ; ou (ii) le taux de la Banque Centrale Européenne majoré de dix (10) points.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout Client en retard de paiement sera redevable à l'égard de la Société Smartline Systems, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société Smartline Systems peut demander une indemnisation complémentaire.

En cas de retard de paiement par le Client supérieur à dix jours à compter de la réception de la facture, la Société Smartline Systems se réserve le droit de masquer temporairement l'identité des entreprises ayant visité le site web du Client. Le Client ne pourra se prévaloir en aucun cas d'une interruption du Service lui causant un préjudice afin de réclamer des dommages et intérêts. Dès paiement intégral de la facture en litige par le Client, la Société Smartline Systems lui communiquera l'identité des entreprises ayant visités son site web pendant la période de restriction du Service.

En cas d'incidents de paiement répétés par le Client en cours de Contrat, la société Smartline Systems se réserve le droit de dénoncer toute convention de délai de paiement qui aurait été accordé et de résilier le Contrat.

9. PROPRIÉTÉ

9.1 Le Site et l'ensemble de son contenu (textes, éléments graphiques fixes ou animés, sonores, bases de données, logiciels, marques, logos...) sont protégés au titre du droit d'auteur, du droit des marques, du droit sui generis des producteurs de bases de données, et plus généralement de la propriété intellectuelle et du droit de la responsabilité civile. A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, seule est autorisée l'utilisation du Site pour un usage strictement privé et personnel, conformément au Contrat, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute reproduction, exploitation, redistribution ou utilisation des éléments du Site, quelle qu'elle soit, est strictement interdite sous peine de poursuites, civiles ou pénales. Tout lien simple ou par hypertexte, sur le Site, est strictement interdit. En aucun cas l'accès possible aux informations du Site et à certaines données, dont notamment via le compte du Client, ne peut permettre au Client de considérer qu'il peut extraire, de manière substantielle ou non, et/ou utiliser en dehors de la consultation du Site, une quelconque donnée du Site ou de tout élément du Site. Il est rappelé en tant que de besoin que de telles extractions et/ou utilisations sont strictement interdites.

En particulier, l'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu du Site sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ; ainsi que la réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu du Site, quelle qu'en soit la forme sont strictement interdites. Il en va de même de l'extraction ou de la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu du Site.

Il est également interdit de porter une quelconque atteinte au Site en tant que système de traitement automatisé de données, en application des articles 323-1 et suivants du Code Pénal.

9.2 Le Client reconnaît que le présent Contrat ne lui confère aucun titre ou droit de propriété sur les Services pour lesquels Smartline Systems reste titulaire du droit de propriété dont le droit d'auteur prévu par la législation en vigueur. A ce titre, le Client respectera et fera respecter toutes les mentions relatives au droit de propriété de Smartline Systems portées sur les éléments constitutifs du Service.

Smartline Systems concède uniquement au Client un droit d'usage de la Base de données collectée par le Service strictement dans les termes et conditions du présent Contrat. Ce droit d'usage est strictement personnel, inaliénable et incessible. Le Client s'engage à faire usage des données collectées par le Service uniquement pour son usage propre et les besoins exclusifs de son activité professionnelle. Le Client s'interdit en particulier de céder, concéder, revendre tout ou partie de la Base de données à des tiers.

Le Client ne pourra utiliser tout ou partie du Service que pour ses propres besoins.

Le Client accepte, reconnaît et autorise Smartline Systems à exploiter ses données à des fins statistiques ou techniques, étant précisé que les informations à caractères non nominatif pourront être exploitées par la Société Smartline Systems dans le cadre de la continuité et de l'amélioration du Service.

9.3 En particulier :

- Il est interdit au Client d'effectuer une quelconque copie de tout ou partie du Service ;
- le Client ne peut céder tout ou partie du Service à un tiers sauf accord exprès de Smartline Systems;
- le Client ne pourra modifier, notamment en décompilant, altérer, adapter, notamment en traduisant, tout ou partie du Service ;
- le Client ne pourra, à titre temporaire ou permanent, vendre, sous-licencier, donner en leasing, distribuer par tous moyens, tout ou partie du Service.

L'accès au Service est concédé au Client comme un unique droit d'utilisation non exclusif, non transférable.

9.4 Smartline Systems se réserve le droit de mettre à disposition, quand bon lui semble, de nouvelles versions du Service, de nouvelles offres délivrées, des mises à jour ou mises à niveau, à ses tarifs en vigueur. La présente licence ne confère pas au Client le droit de disposer des nouvelles versions du Service à titre gratuit ou à des tarifs préférentiels.

Le Client garantit être titulaire de l'ensemble des droits sur les données nécessaires à l'exécution du présent Contrat et de n'utiliser aucun contenu illégal ou susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou



aux droits de tiers et garantit Smartline Systems à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par tiers pour une violation de cette garantie.

| 10. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

| 10.1 L'utilisation des Services est concédée "EN L'ÉTAT" sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou tacite, quant à sa qualité, ses performances ou résultats.

La Société Smartline Systems NE POURRA ÊTRE RECONNUE RESPONSABLE DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT QUI AURA ÉTÉ CAUSÉ AU CLIENT OU QUI AURA ÉTÉ CAUSÉ À UN TIERS DU FAIT DU PRODUIT, DU SERVICE, DE SON SUPPORT ÉVENTUEL.

En aucun cas Smartline Systems ne pourra être tenu responsable des dommages causés par l'utilisation du Service, y compris en cas de perte de données ou du fait de la non disponibilité du Service.

| 10.2 Smartline Systems ne sera pas responsable d'un quelconque dommage ayant son origine dans l'utilisation du Service en conjonction avec un logiciel ou matériel utilisé par le Client, ou un utilisateur quelconque, d'un quelconque problème technique du Client. La société Smartline Systems ne peut être tenue responsable du manque d'exactitude ou d'exhaustivité des données livrées dans leur intégralité.

| 10.3 Smartline Systems assume une obligation de moyens dans l'exécution de ses obligations, y compris en ce qui concerne les prestations d'accompagnement. En conséquence Smartline Systems ne pourra pas être tenu pour responsable des vices de fonctionnement du Service du seul fait de leur existence. La responsabilité de Smartline Systems ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations et sera expressément limitée comme indiqué au présent article et notamment, à l'exclusion de tous autres dommages, de quelque nature que ce soit, notamment les pertes d'exploitation, dommage indirect, pertes d'informations, pertes de clientèle, perte des chiffres d'affaires et les préjudices causés aux tiers. Dans les cas d'une perturbation momentanée du Service, la responsabilité de la société Smartline Systems ne saurait être engagée notamment dans le cadre de maintenance, travaux d'entretien ou de sauvegarde, mise à jour et extension des logiciels et infrastructures informatiques, et ce, même si le Client constate une dégradation, une défaillance ou une interruption provisoire de la qualité de Service.

Si le Client n'utilise pas correctement ou ne respecte pas le cadre des conditions d'utilisation du Service, la société Smartline Systems ne pourra pas être tenue pour responsable.

| 10.4 Le Client indemnisera Smartline Systems pour tout dommage résultant de sa mise en cause et ayant son origine dans un manquement au présent Contrat.

| 11. CONFIDENTIALITÉ

| 11.1 Dans le cadre de la fourniture des Services, Smartline Systems est susceptible de traiter des données pour le compte du Client. A ce titre, Smartline Systems agit en tant que sous-traitant au sens du RGPD, les engagements pris par Smartline Systems en tant que sous-traitant sont annexés aux présentes CGV.

| 11.2 Par ailleurs, le Client et tout Utilisateur sont informés que Smartline Systems est responsable du traitement de données personnelles relatif à la gestion de la relation Client, du traitement relatif à l'utilisation de données de contact du Client/de l'Utilisateur à des fins de prospection directe par Smartline Systems pour des produits et services identiques ou analogues à ceux objet du Contrat, et du traitement relatif à l'administration technique de l'espace de connexion. Ces traitements sont légitimes, ou à tout le moins nécessaires à la conclusion et/ou à l'exécution du Contrat. Les données ainsi traitées sont destinées à Smartline Systems, en particulier aux services commerciaux, comptable technique et/ou juridique, ainsi qu'aux sous-traitants auxquels Smartline Systems est susceptible de faire appel dans le cadre de ces traitements. Les données relatives à la gestion de la relation Client sont conservées durant le temps strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale, sauf accord pour une durée plus longue. Les données-Client utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, sauf accord pour une durée plus longue. Cependant, toutes données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale ou réglementaire, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage, et être conservées à cette fin conformément aux dispositions en vigueur (délais de prescription, obligations légales de conservation, etc.).

Le Client et tout Utilisateur sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de portabilité ou d'effacement des données personnelles les concernant. Ils peuvent définir des directives sur le sort de leurs données après leur mort, demander la limitation du traitement, s'y opposer, ou le cas échéant retirer leur consentement. Pour cela, ils peuvent adresser un courriel au référent données personnelles de Smartline Systems : privacy@getquanty.com-Ils peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle <https://www.cnil.fr>.

Les données personnelles collectées par Smartline Systems au titre de l'article 11.2 sont nécessaires à la gestion du Client et des prospects, à la conclusion ou l'exécution du Contrat. Si le Client / l'Utilisateur ne les renseigne pas, ou s'il exerce un droit d'opposition, de limitation ou d'effacement, Smartline Systems ne sera pas tenue pour responsable des conséquences qui en découleraient.

| 12. UTILISATION DE RÉFÉRENCES ET DROIT DE CITATION

Le Client autorise Smartline Systems à mentionner son nom et utiliser son logo à titre de référence sur tout support (notamment par l'insertion d'un lien sur le ou les site(s) de Smartline Systems vers le site du Client). Le Client autorise Smartline Systems à faire état, pour les besoins de sa communication externe et interne, de la signature du présent Contrat, et à mentionner le nom de sa Société sur une liste de référence qui pourra être diffusée auprès de ses prospects.

| 13. RÉSILIATION

| 13.1 Chacune des Parties pourra résilier le Contrat en adressant à l'autre Partie un courrier recommandé avec accusé de réception au moins trois (3) mois avant l'échéance du terme en cours. Toute période commencée sera intégralement due par le Client. A compter de la résiliation effective du Contrat, le Client s'engage à supprimer ses Codes de marquage. Le Client est responsable de la désinstallation du script GetQuanty. Dès la résiliation effective du Contrat, la Société Smartline Systems peut interrompre la collecte des données et ne saurait être tenue responsable de la perte de données par le Client.

| 13.2 La Société Smartline Systems pourra suspendre le Service en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles. La Société Smartline Systems pourra notamment masquer temporairement l'identité des entreprises ayant visité le site web du Client. Le Client ne pourra se prévaloir en aucun cas d'une interruption du Service lui causant un préjudice afin de réclamer des dommages et intérêts.

| 13.3 À tout moment et sans préavis, la Société Smartline Systems peut résilier le Contrat en cas de manquements du Client à ses obligations contractuelles sans que ce dernier puisse réclamer une quelconque indemnité.

Le présent Contrat reste en vigueur jusqu'à sa résiliation qui pourra être mise en œuvre par Smartline Systems, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Client, de plein droit et sans autres formalités, notamment judiciaires, si le Client ne se conforme pas aux dispositions du présent Contrat, si Smartline Systems est informée de ce que le Service est utilisé à des fins illégales, ou si le Client se trouve dans l'une des situations suivantes : redressement ou liquidation judiciaire, changement de propriétaire ou d'actionnaire principal, fusion entraînant une prise de contrôle.

| 13.4 En cas de non-paiement d'une facture de Smartline Systems quinze (15) jours calendaires après sa date d'échéance, Smartline Systems pourra, sans préavis, à son choix, suspendre l'accès aux

Services ou notifier la résiliation du Contrat à réception d'une lettre de recommandée AR, de plein droit et sans autres formalités, notamment judiciaires.

| 13.5 Dans l'hypothèse d'une résiliation, le Client s'engage à cesser d'utiliser tous codes d'accès au Service, à restituer sans délai à Smartline Systems tous les accessoires d'utilisation du Service éventuellement en sa possession et à n'en conserver aucune copie, totale ou partielle, y compris des codes d'accès sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires.

| 13.6 La restitution de tout équipement mis à disposition du Client en exécution d'un Contrat est aux frais et risques du Client. Tout équipement, non reçu par Smartline Systems au plus tard quinze (15) jours calendaires après la date effective de résiliation d'un Contrat fera l'objet d'une facturation au Client pour un prix correspondant au prix neuf dudit équipement à sa date d'achat par Smartline Systems majoré de l'équivalent de 3 mois de Services fournis au moyen dudit équipement, ou d'un équipement équivalent neuf doté de fonctionnalités similaires susceptible d'être acquis par Smartline Systems au prix du marché au moment de l'imputation de ce coût, également augmenté de ladite majoration.

| 13.7 Dans le cas d'une résiliation du Contrat avant la date d'anniversaire, le Client devra s'acquitter des abonnements restant jusqu'au terme. Le montant des abonnements restants, seront facturés et prélevés en une fois 15 jours après réception de la lettre de résiliation.

| 14.DISPOSITIONS GENERALES

| 14.1 Smartline Systems a la faculté de sous-traiter tout ou partie de l'exécution du présent Contrat, ou de céder tout ou partie du présent Contrat.

| 14.2 Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre de Smartline Systems devra être formulée par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social à la Société Smartline Systems par le Client et au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance. La formulation de la réclamation et/ou contestation du désaccord par écrit doit notamment inclure le détail des prestations, montants, etc. faisant l'objet de la contestation et les motifs de la contestation. Nonobstant ce qui précède, les contestations en matière de facturation sont réglées comme indiqué en article 8.

| 14.3 Smartline Systems se réserve le droit d'interrompre la mise à la disposition des Utilisateurs autorisés de tout ou partie des Services pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration. Smartline Systems fera ses meilleurs efforts pour notifier ces interruptions au Client au minimum cinq (5) jours avant qu'elles n'interviennent. Smartline Systems se réserve la possibilité d'interrompre sans préavis tout ou partie des Services en cas de détournement manifeste de l'objet initial de ces derniers de nature à porter préjudice à Smartline Systems ou à des tiers.

| 14.4 En cas de contestation sur l'utilisation du Service, les Parties conviennent que les enregistrements effectués par les équipements de Smartline Systems de l'utilisation du Service et particulièrement l'usage des identifiants et codes d'accès personnels du Client, vaudront preuve entre les Parties.

La responsabilité de l'une ou l'autre Partie ne pourra être recherchée si l'exécution de ses obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure tel que, sans que cette liste ne soit exhaustive, : conflits sociaux, blocages des moyens de transport, interventions des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de deux (2) mois, le Contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé réception, sauf accord entre les Parties, sans que l'une ou l'autre des Parties puisse réclamer une quelconque indemnité.

Si l'une quelconque des stipulations du présent Contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du présent Contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du présent Contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Le présent Contrat est régi par le droit Français. En cas de litige, la compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de PARIS.

Pour SMARTLINE SYSTEMS,

Fait à Paris, le / /

Pour [Nom Société].....

Fait à, le / /

Nom Contact :

Fonction Contact :

Cachet de l'entreprise: